

« Le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie au centre de services scolaire. »

(Réf. : L. I. P. article 82)

« Ceci est un outil suggéré pour la rédaction du rapport annuel. La production du rapport annuel est une obligation de la LIP le présent outil est un modèle en lien avec les fonctions et pouvoirs du CÉ qui peut inspirer et soutenir l'auteur du rapport. »

MOT DE PRÉSENTATION ET FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Les écoles de Saint-Bruno et St-Louis-de-Kamouraska sont situées en milieu rural, tandis que l'école Mgr-Boucher se retrouve en milieu urbain.

Pour l'année scolaire 2020-2021, l'école de Saint-Bruno accueille 30 élèves, l'école de St-Louis-de-Kamouraska accueille 45 élèves alors que Mgr-Boucher accueille 253 élèves. D'une année à l'autre, la formation des groupes se fonde sur l'inscription de la clientèle réelle. Des classes à triple niveau sont formées chaque année dans les écoles de Saint-Bruno et de Kamouraska avec du soutien. Pour l'école St-Louis-de-Kamouraska, il y avait également, une classe de 4 ans temps plein ainsi qu'une classe de préscolaire 5 ans. À Mgr-Boucher, on retrouve des classes à simple niveau, à double niveau, une classe 4 ans temps plein milieu défavorisé (TPMD), deux classes de préscolaire 5 ans ainsi qu'une classe d'adaptation scolaire. Le service de garde de l'école Mgr-Boucher constitue définitivement une force et un service pour le milieu puisqu'il accueille plus d'une centaine d'élèves comme utilisateurs réguliers et 70 utilisateurs sporadiques. Depuis 2013, l'école de Kamouraska dispose d'un service de garde pour les élèves de l'école. Cette année, 18 réguliers et 21 sporadiques fréquentent ce service de garde. Pour une deuxième année, l'école de Saint-Bruno offre aussi un service de garde avec 14 réguliers et 10 sporadiques.

Dans les trois milieux, nous retrouvons un personnel engagé et soucieux de la réussite ainsi que de la qualité de vie de sa clientèle. Le dynamisme, la créativité et la solidarité font partie des qualités qui caractérisent le personnel. Un sentiment de respect et de fierté règne dans l'établissement. Le personnel a exprimé sa volonté de s'engager pour relever le défi d'accroître la réussite des élèves en garantissant la reconnaissance et la promotion de la différence.

Au fil des années, des liens grandissants se sont tissés avec la communauté et les parents. Dû à la pandémie, aucun projet particulier ne s'est tenu cette année. Cependant, des activités se sont tout de même déroulées dans les bulles-classes. Une semaine du Bien-être a même été organisée dans la dernière semaine d'école. Une journée d'olympiades aura aussi eu lieu.

PROJET ÉDUCATIF

Valeurs :

Les pratiques éducatives gravitent autour des orientations du ministère de l'Éducation, de l'enseignement supérieur (MÉES) quant au développement des compétences transversales et disciplinaires ainsi qu'à leur évaluation pour qualifier les élèves. Dans l'objectif d'accroître le degré de responsabilisation et d'autonomie chez les élèves, notre milieu se propose d'offrir davantage d'occasions de prise en charge de projets et d'implication par les élèves. Plusieurs programmes sont mis en place : Les Champions, les Super héros, les ateliers d'habiletés sociales variés et la politique-cadre alimentaire ne sont que des exemples qui favoriseront chez nos élèves l'accroissement du degré de responsabilisation et d'autonomie. L'établissement offre également de l'anglais enrichi pour les élèves de 5e et 6e années.

Objectifs :

La prévention et l'accompagnement pour la réussite des élèves: consolider les bases en français et en mathématiques, en harmonisant les stratégies et les outils entre les cycles.
Le bien-être physique et psychologique des élèves: créer un lien d'attachement entre tous les adultes et les élèves en diminuant le nombre de comportement inappropriés.

PORTRAIT DE L'ÉTABLISSEMENT

Nom de la direction : Christine Bélanger/Marie-Hélène Ouellet

Nom de la direction adjointe (le cas échéant) : -

Nombre d'élèves : 328 élèves

PORTRAIT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Nom du président	Mélissa Bossé
Nom des parents	Amélie Martin Rosalie Hénault Chantal Ridorossi Sonia Dubé Geneviève Lévesque
Nom des parents substitués	-
Nom des enseignants	Nancy Briand Évelyne Lessard Julie Filion
Nom des membres du personnel de soutien	Majorie Guimont-Boucher
Nom des membres du personnel du service de garde	Mylène Blier
Nom des membres du personnel professionnel	Sylvie Lavertu
Nom des représentants de la communauté	Daisy Lagacé, Céline Langlais
Nom des élèves (le cas échéant)	

QUESTIONS GÉNÉRALES

1. Combien de parents ont assisté à l'assemblée générale annuelle tenue au cours du mois de septembre (art. 47)?

☒ 1 à 10

☐ 51 à 100

☐ 11 à 25

☐ 100 et plus

☐ 26 à 50

2. L'assemblée générale était la seule activité au programme de la soirée.

☒ Oui

☐ Non

Sinon, indiquez le type d'activité qui s'est tenu avant ou après l'élection.

3. Avez-vous eu des démissions en cours d'année (art. 55)?

☐ Oui

☒ Non

Si oui, précisez le nombre et la catégorie.

Si oui, ont-ils été remplacés.

4. Y a-t-il eu du public aux rencontres du conseil d'établissement (art. 68)?

Des parents

☐ Régulièrement

☒ À l'occasion

☐ Jamais

Du personnel de l'école

☐ Régulièrement

☐ À l'occasion

☒ Jamais

Autres,

☐ Régulièrement

☐ À l'occasion

☒ Jamais

précisez :

QUESTIONS GÉNÉRALES – RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

5. Le conseil d'établissement s'est doté de règles écrites de régie interne.

☒ Oui

☐ Non

6. Combien de rencontres régulières avez-vous tenues cette année?

5 rencontres

7. Inscrivez ici la liste des dates des rencontres du conseil d'établissement.

2 novembre 2020, 18 janvier 2021, 22 février 2021, 4 mai 2021, 21 juin 2021

8. Si vous avez tenu moins de cinq (5) rencontres, indiquez la ou les raisons.

☐ Quorum non atteint

☐ Absence de parents

☐ Autres, précisez :

FONCTIONS ET POUVOIRS GÉNÉRAUX			
Thème (pouvoir) et principaux articles de la LIP	Rôles du conseil d'établissement	Oui (☑)	Non (☑)
Projet éducatif (Art. 74, 75 et 96.13)	Analyse la situation, adopte le projet éducatif, voit à sa réalisation et à son évaluation	☒	☐
	Le transmet au centre de services scolaire et le rend public ainsi que son évaluation	☒	☐
Plan de lutte contre la violence et l'intimidation (Art. 75.1, 77 et 83.1)	Adopte le plan ou son actualisation et évalue annuellement les résultats de l'établissement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence	☒	☐
	S'assure qu'un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel, aux élèves, le cas échéant, et au protecteur de l'élève	☒	☐
Règles de conduite et mesures de sécurité (Art. 76 et 77)	Approuve	☒	☐
Contributions financières exigées pour du matériel, des activités scolaires, des services offerts dans le cadre d'un projet pédagogique particulier et des services de surveillance du dîner (Art. 3 al.4, 7 al.3, 75.0.1 al.1 et 2 et 292 al.3)	Approuve	☒	☐
Principes d'encadrement des coûts des documents et du matériel d'usage personnel Liste du matériel d'usage personnel (Art. 77.1)	Établit les principes Approuve la liste	☒	☐
Règles de fonctionnement des services de garde (Art. 77.2)	Adopte	☒	☐
Avis et recommandations (pouvoir d'initiative) (Art. 78 et 78.1)	Donne son avis à la direction ou au centre de services scolaire	☐	☒
		Si oui, sujet :	

FONCTIONS ET POUVOIRS GÉNÉRAUX			
Thème (pouvoir) et principaux articles de la LIP	Rôles du conseil d'établissement	Oui (☑)	Non (☑)
Formation de comités (Art. 78.2)	Peut en constituer	☐	☒
		Si oui, sujet :	
Acte d'établissement (Art. 40 et 79)	Doit être consulté par le centre de services scolaire (s'il est modifié ou révoqué) Peut demander de le modifier ou de le révoquer	☒	☐
Critères de sélection de la direction d'établissement (Art. 79)	Doit être consulté par le centre de services scolaire	☒	☐
Rapport annuel contenant un bilan des activités du conseil d'établissement (Art. 82)	Prépare, adopte et en transmet une copie au centre de services scolaire	☒	☐
Services éducatifs offerts et qualité (Art. 83 et 96.12)	Informe annuellement les parents et la communauté et rend compte de la qualité des services	☒	☐
Documents à l'intention des parents (Art. 96.13)	Prépare les documents à transmettre aux parents	☐	☒

FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS			
Thème (pouvoir) et principaux articles de la LIP	Rôles du conseil d'établissement	Oui (☑)	Non (☑)
Modalités d'application du régime pédagogique (Art. 84 et 89)	Approuve	☒	☐
Choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études ainsi que les modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant (Art. 77.1, 89.1 et 96.15)	Doit être consulté sur les propositions	☒	☐
Orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et contenus indicatifs des programmes d'études (Art. 85 et 89)	Approuve	☐	☒
Conditions et modalités de l'intégration, dans les services éducatifs aux élèves, des activités ou des contenus prescrits par le ministre dans les domaines généraux de formation (Art. 85 et 89)	Approuve	☒	☐
Temps alloué à chaque matière (Art. 86 et 89)	Approuve	☒	☐
Activités éducatives nécessitant un changement aux heures d'entrée ou de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement (Art. 87 et 89)	Approuve	☒	☐
Programmes des services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire) (Art. 88 et 89)	Approuve leur mise en œuvre	☒	☐

FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS			
Thème (pouvoir) et principaux articles de la LIP	Rôles du conseil d'établissement	Oui (☑)	Non (☑)
Consultation des parents (Art. 89.1)	Les parents du conseil d'établissement peuvent consulter les parents de l'école	☐	☒
		Si oui, sujet :	
Consultation des élèves (Art. 89.2)	Doit, au moins une fois par année scolaire, consulter les élèves ou un groupe d'élèves sur des sujets en lien avec le fonctionnement de l'établissement	☒	☐
		Sujet : Bien-être à l'école	

FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX SERVICES EXTRASCOLAIRES			
Thème (pouvoir) et principaux articles de la LIP	Rôles du conseil d'établissement	Oui (☑)	Non (☑)
Services extrascolaires (services éducatifs autres que ceux qui sont prévus par le régime pédagogique et les services à des fins sociales, culturelles ou sportives) (Art. 90)	Peut en organiser , peut permettre à d'autres personnes ou organismes d'en organiser	☒	☐
Conclusion de contrats pour la fourniture de biens ou services extrascolaires avec une personne ou un organisme (Art. 90 et 91)	Peut conclure un contrat et exiger une contribution financière des utilisateurs des biens ou services offerts	☐	☒

FONCTIONS ET POUVOIRS RELIÉS AUX RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

Thème (pouvoir) et principaux articles de la LIP	Rôles du conseil d'établissement	Oui (☑)	Non (☑)
Utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'établissement (Art. 93)	Approuve l'utilisation Approuve l'organisation dans les locaux de l'établissement, par le centre de services scolaire, de services qu'il fournit à des fins culturelles, sociales, sportives, scientifiques ou communautaires	☒	☐
Fonds à destination spéciale (pour soutenir les activités de l'établissement) (Art. 94)	Peut solliciter ou recevoir des sommes d'argent Surveille l'administration du fonds (ex. : adopte par résolution les autorisations de dépenses du fonds) et peut demander d' examiner les dossiers du fonds	☒	☐
Budget annuel de l'établissement (Art. 95 et 96.24)	Adopte et le soumet à l'approbation du centre de services scolaire Reçoit de la direction une reddition de compte	☒	☐

AUTRES FONCTIONS ET POUVOIRS À CONSIDÉRER			
Thème (pouvoir) et principaux articles de la LIP	Rôles du conseil d'établissement	Oui (☑)	Non (☑)
Divers besoins de l'établissement en biens et services ainsi que les besoins liés aux locaux et immeubles (Art. 96.22)	Doit être consulté	☒	☐
Consultations (ex. : politiques et règlements) (Art. 217)	Doit être consulté par le centre de services scolaire (si tel est le cas)	☐	☒
Critères d'inscription des élèves (Art. 239)	Doit recevoir une copie (au moins 15 jours avant le début de la période d'inscription)	☒	☐
Modalités de surveillance des élèves présents sur l'heure du dîner (Art. 75.01 et 292)	Convient des modalités avec le centre de services scolaire (si tel est le cas)	☐	☒
Services de garde (Art. 256)	Peut demander d'en organiser et doit convenir des modalités d'organisation avec le centre de services scolaire Forme un comité de parents du service de garde, à la demande de parents	☐	☒

PROSPECTIVES POUR L'ANNÉE À VENIR

9. Quels sont vos projets pour l'année à venir (dossiers prioritaires, plan de travail, etc.)? Précisez :

- Règles de régie interne
- Plans et exercices d'évacuation
- Code de vie pour les trois écoles
- Plan de lutte contre l'intimidation
- Rôles et fonctions des membres du Conseil d'établissement
- Approbation de la grille-matière
- Tous les budgets des 3 écoles
- Budget du Conseil d'établissement
- Projet éducatif
- Organisation scolaire
- Programme d'aide aux devoirs et aux leçons
- Photographies scolaires
- Projets Culture à l'école
- Règles, fonctionnement et activités reliées aux services de garde
- Le suivi en rapport au projet éducatif en lien avec le PEVR

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX (RECOMMANDATIONS, SUGGESTIONS, REMERCIEMENTS, ETC.)

Cette année fut marquée par la crise du COVID qui a chamboulé toute l'année scolaire. Un beau bravo au personnel qui a su s'adapter à tous les changements et faire des miracles pour une année scolaire réussie! Les enfants ont été bien entourés par des équipes dynamiques et disponibles pour eux.

MODALITÉS DE REDDITION DE COMPTES À LA COMMUNAUTÉ

Chaque année, le conseil d'établissement informe les parents et la communauté de ses services et rend compte de leur qualité. (Art. 83)

Expliquez comment.

Chaque année, le conseil d'établissement informe les parents de la communauté de ses services et rend compte de leur qualité. Pour se prévaloir de cette tâche, le conseil d'établissement a mené plusieurs actions. Tout d'abord, il rend compte de ses travaux annuels en présentant un rapport annuel adopté lors de la dernière rencontre annuelle du conseil d'établissement. Toutes les séances sont publiques et annoncées dans l'Info-parents. Le rapport est présenté et expliqué aux parents lors de l'assemblée générale annuelle de septembre de chaque année. Ce rapport est aussi publié sur le site chaque année.

Signature du président ou de la présidente

ANNEXES

(Annexez des documents complémentaires au besoin)